Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260408-2026026-DE

**Département**
**ILLE-ET-VILAINE**
**Commune**
**LA COUYERE**

**N° 2026026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08 avril 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, M. LUNEL Arsène, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme COGNERAS Aurélie, Mme LEMOINE Julie
Absent excusé : M. HEUDIARD Bruno

Secrétaire : M. HALLET Jérôme

**REEVALUATION DU MONTANT DE L' IFSE ET DU CI :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place en 2017 le RIFSEEP (Regime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui est composé de deux éléments :

- l'IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le CI : Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'augmenter le montant de 70 € mensuels de l'IFSE, à compter du 08 avril 2026 pour Mme Andréa VALLEE .

Cette augmentation se fera par arrêté du Maire.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER